

torité et l'esprit de l'Eglise et trop d'inclination à tout envisager en légiste profane.

Dans l'histoire ecclésiastique, dédain pour les pieuses croyances traditionnelles et trop de crédit accordé à une critique indépendante et humaine.

Voilà l'esprit libéral du prêtre dans le domaine de la science. Le voici dans la pratique.

Dans le ministère de la parole, on craint de faire connaître Dieu ; on a peur de la vérité ; on préfère la raison à la foi, le sentiment humain à la raison ; on ne veut pas, dit-on, forcer les volontés ; on aime les transactions. D'autres fois, on n'apprécie pas à sa juste valeur la force de l'Evangile ; on oublie que l'âme humaine, naturellement chrétienne, accepte cet Evangile plus volontiers qu'il ne paraît ; on compte trop sur l'éloquence naturelle, et on ne tient pas assez compte de la grâce. De là résulte une prédication remplie d'omissions, de réticences, de complaisances et finalement de trahison.

Au confessionnal, même système, même esprit. Toujours sous l'empire du faux respect pour la personnalité humaine, on a pour principe qu'il faut s'en rapporter purement et simplement au pénitent et lui laisser toute la besogne. Pas d'interrogations, même quand il y avait lieu de suspecter la vérité, pas ou guère d'avertissement pour éclairer les consciences, parce qu'on les suppose trop dans la bonne foi ; parfois même certains artifices pour leur donner une bonne foi qu'elles n'ont pas, trop de facilité à accepter un repentir n'ayant pour lui aucun signe sérieux ; transactions au-delà de l'inévitable avec les causes ou occasions de péchés.

Dans la conduite des personnes et des affaires, prédilection pour les demi-mesures ; crainte excessive de forcer ou de froisser ; trop de concessions faites aux exigences du monde ; pas assez de confiance en la Providence de Dieu et en sa loi, et trop d'importance attachée aux ressources humaines.

Tel est, dans ses principaux traits, l'esprit libéral chez le ministre de Dieu.

Pour le combattre efficacement, il faudrait examiner à fond les deux principes derrière lesquels il s'abrite : tolérance du mal et ménagement dans les exigences du bien.

Il n'est que trop certain que de nos jours, ces deux principes, admis par la charité sont plus que jamais applicables ; car bien